



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guadeloupe : enseignement

Question orale n° 1207

Texte de la question

Les graves evenements survenus recemment en Guyane ont souligne la crise du systeme scolaire et l'absence de toute perspective d'avenir pour la jeunesse guyanaise. La situation est malheureusement tout aussi preoccupante en Guadeloupe. L'ecole manque cruellement de moyens pour assurer sa mission. L'insuffisance du nombre d'enseignants et du personnel d'encadrement, les classes surchargees, la vetuste des batiments scolaires et des locaux, la penurie d'equipements et de materiels d'enseignement, le manque de place dans les lycees professionnels et la non-conformite des machines-outils dans les etablissemments techniques, etc., sont autant d'indices de la degradation des conditions de travail et de formation des eleves. L'echec scolaire suivi de la marginalisation d'une partie de la jeunesse, le chomage, qui atteint 50 % des jeunes, rendent la situation explosive. Afin de mieux maitriser sur place les difficultes et pour eviter le pire, M. Leo Andy demande a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche d'envisager les mesures specifiques et la creation d'un rectorat en Guadeloupe, a l'instar de ce qui vient d'etre decide pour la Guyane pour mieux repondre aux besoins.

Texte de la réponse

M. le president. M. Leo Andy a presente une question no 1207.

La parole est a M. Leo Andy, pour exposer sa question.

M. Leo Andy. Monsieur le secretaire d'Etat a la recherche, il a fallu que la Guyane s'enflamme a la suite des manifestations de lyceens qui reclamaient de meilleures conditions de scolarite pour qu'enfin le Gouvernement prenne conscience des veritables problemes de l'education dans ce departement et envisage des solutions adequates.

La crise de l'ecole n'est malheureusement pas l'apanage de la seule Guyane. La situation scolaire est tout aussi preoccupante en Guadeloupe, ou la jeunesse est confrontee a la meme absence de perspectives.

Nous ne pourrons repondre a son inquietude et a son desespoir sans lui offrir les moyens d'acquérir le savoir, les connaissances, la formation adaptee qui constituent a notre epoque des facteurs importants d'epanouissement personnel et d'integration sociale. L'ecole demeure l'instrument le plus efficace pour lutter contre les inegalites sociales, pour prevenir les exclusions, a condition, bien sur, qu'elle ait les moyens d'assurer sa mission.

En l'etat actuel de l'enseignement a la Guadeloupe, un veritable plan de rattrapage s'impose.

Selon une recente etude d'un cabinet d'audit, le nombre d'enseignants pour 10 000 habitants est de 263 en metropole contre 179 en Guyane et 173 en Guadeloupe. A cette insuffisance d'enseignants relevee en Guadeloupe, il faut ajouter un manque flagrant de personnel technique et administratif. Il en resulte, bien entendu, des classes surchargees, des heures supplementaires pour les professeurs, un developpement de l'insecurite, et donc une augmentation de l'echec scolaire. Or le paradoxe est qu'un nombre important de maitres auxiliaires se trouvent aujourd'hui sans affectation. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas regulariser la situation de ces enseignants et combler ainsi en partie le deficit en personnel ?

Par ailleurs, les formations ne sont pas toujours en adequation avec les realites economiques locales. La

creation de filieres, aussi bien dans l'enseignement secondaire general et professionnel que dans l'enseignement superieur, me parait necessaire. Ne pourrait-on pas, par exemple, mettre en place rapidement une formation aux metiers de l'hotellerie, du tourisme et de la protection de l'environnement ? De meme, on observe en Guadeloupe une insuffisance et une degradation des batiments scolaires. Les collectivites locales d'outre-mer ne peuvent plus faire face aux depenses necessaires pour remettre en etat les etablissements vetustes. Il faut dire que le transfert des competences aux collectivites locales en matiere d'education ne s'est pas toujours accompagne des moyens financiers correspondants. Pouvez-vous prevoir, monsieur le secretaire d'Etat, une dotation exceptionnelle pour la mise aux normes des locaux et la construction de nouvelles classes ?

Enfin, comme la Guyane, mon departement, subit les memes inconvenients lies a l'eloignement du rectorat situe en Martinique. Je me rejouis de la decision annoncee par le Premier ministre d'implanter cette institution en Guadeloupe. Elle repond a un souhait formule depuis plus de trente ans - mais mieux vaut tard que jamais ! - par les enseignants et leurs syndicats, toutes tendances confondues, tous les elus locaux et les fonctionnaires. Cependant, il reste bien d'autres organismes interregionaux comme la securite sociale, l'INSEE, le Tresor, etc., dont le siege se trouve encore base en Martinique. Au nom du principe du rapprochement entre l'administration et les administres, je demande au Gouvernement de mettre fin a cet etat de fait, qui n'a d'ailleurs aucune justification.

Je ferme cette parenthese pour revenir a l'objet de ma question orale. Je ne vais pas m'etendre sur toutes les autres difficultes que rencontrent nos eleves: insuffisance de materiel informatique, absence de salles d'etude et d'encadrement durant les interclasses, augmentation pour les familles des depenses de cantine, de transports scolaires, etc., qui ne seront aplanies qu'a condition d'y consacrer les moyens financiers adequats.

Dans ce contexte, si rien n'est fait, il faut craindre que les jeunes Guadeloupeens ne choisissent, eux aussi, la voie de la violence pour se faire entendre, et ce serait fort regrettable.

C'est pourquoi, je vous demande, monsieur le secretaire d'Etat, de me faire connaitre les mesures que vous comptez prendre pour ameliorer la situation de l'enseignement en Guadeloupe.

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la recherche.

M. Francois d'Aubert, secretaire d'Etat a la recherche. Monsieur le depute, Francois Bayrou connait les difficultes de communication que rencontrent parfois les acteurs du systeme educatif guadeloupeen avec un rectorat implante a Fort-de-France. Il n'est plus possible, aujourd'hui, de gerer a des milliers de kilometres. C'est pourquoi, conformement a la volonte du Gouvernement de rapprocher l'Etat des citoyens et de mieux prendre en compte les besoins et les attentes des usagers, Francois Bayrou a annonce, mercredi 27 novembre, devant la commission des affaires culturelles et la commission des lois, la creation de deux rectorats en Guyane et en Guadeloupe, afin que desormais chaque region administrative soit dotee d'un rectorat. Le recteur exercera egalement les fonctions de directeur des services departementaux. Le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche veillera personnellement a ce que le recteur de la Guadeloupe prenne les dispositions necessaires pour mieux organiser le systeme educatif, et tenir compte notamment de la specificite de votre region.

Au-dela de cette reorganisation administrative, le ministre a la ferme intention de poursuivre sa politique d'effort particulier en faveur de l'outre-mer. Il ne faut pas oublier que plus de 900 postes ont ete ainsi delegates pour cette derniere rentree scolaire aux departements et aux territoires d'outre-mer et que 170 emplois ont ete crees aux Antilles-Guyane.

Bien evidemment, monsieur le depute, ces dotations exceptionnelles seront reconduites pour l'annee 1997.

M. le president. La parole est a M. Leo Andy.

M. Leo Andy. Monsieur le secretaire d'Etat, pouvez-vous m'indiquer la date approximative de l'implantation du rectorat a la Guadeloupe ?

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat.

M. le secretaire d'Etat a la recherche. Le Senat debat cet apres-midi meme du budget de l'education nationale. Il se peut qu'a cette occasion le ministre de l'education nationale donne des precisions complementaires a ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Andy Léo](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1207

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 27 novembre 1996, page 7588

Réponse publiée le : 4 décembre 1996, page 7841

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 novembre 1996